



Genève, le 10 février 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

La population genevoise refuse l'IN 160 "Pour le remboursement des soins dentaires"

Le Conseil d'Etat prend acte avec satisfaction du refus par la population genevoise de l'IN 160 "Pour le remboursement des soins dentaires".

La majorité des votants, malgré le poids des frais de santé sur les budgets familiaux, a refusé une assurance qui aurait engendré de lourds coûts pour la collectivité. Cette initiative aurait en effet entraîné une assurance sociale trop coûteuse pour l'Etat et un financement touchant tant les employeurs que les employés, paritairement.

Le Conseil d'Etat prend néanmoins cette initiative comme un signal fort et va examiner comment des actions de prévention ciblées à l'attention des personnes et groupes exposés pourraient être mises en place.

Pour toute information complémentaire: M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, DSES, T. 079 935 86 75.